

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 93 / PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°558/PR du 31 décembre 1966, portant
formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 17 mars 1967 et pendant la durée
de l'absence du Lieutenant-Colonel Philippe AHO, le Ministère de
l'Intérieur et de la Sécurité est rattaché à la Présidence de la
République.

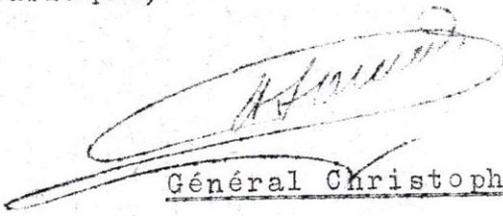
Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de
la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 21 mars 1967

par le Président de la République,

Ampliations :

PR 4 - MIS 4 - CS 6 -
SGG 4 - Ministères 8
IAA 1 - DGAJL 2 -
Gde.Chanc. 1 - JORD 1.


Général Christophe SOGLO